Statut des indépendants : comment le choisir ?

Micro-entreprise, entreprise individuelle, société... Il existe plusieurs régimes différents pour les travailleurs indépendants. Votre choix variera en fonction de votre futur chiffre d'affaires, de la protection du patrimoine que vous souhaitez, du régime d'imposition adapté à votre situation et des contraintes administratives auxquelles vous serez prêts à consentir.

Temps de lecture : minute

28 juin 2023

La solution simple: la micro-entreprise

Rapide, gratuite et simplissime en matière de gestion, la micro-entreprise représente <u>plus de 60%</u> des créations d'entreprises chaque année. La création d'une micro-entreprise s'effectue sur le <u>Guichet Unique</u>. Ce guichet unique permet aux entreprises d'être directement enregistrées au registre national des entreprises (RNE). L'inscription est effective en quelques jours seulement.

Sous le régime de la micro-entreprise, vous devez déclarer, chaque mois ou chaque trimestre, vos revenus professionnels afin de vous acquitter des cotisations sociales auprès de l'URSSAF. A noter que si votre chiffre d'affaires annuel dépasse 77 700 euros (pour les prestations de services relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéfices non commerciaux (BNC) ou 188 700€ (pour les activités de vente de marchandises, de vente à consommer sur place et de fourniture de logement) pendant deux ans de suite, vous devrez changer de régime.

"Il est donc indispensable de bien suivre ses recettes sur son compte pro, complète Arnaud Soulard chez <u>Hello bank! Pro</u>, et établir un prévisionnel de trésorerie afin d'anticiper un potentiel changement de statut, et surveiller son seuil d'éligibilité à la TVA..."

La micro-entreprise est le statut idéal pour ceux qui souhaitent tester leur activité, ou pour les entrepreneurs dont l'activité engendre peu de frais professionnels.

Pour déduire vos charges: l'entreprise individuelle

L'entreprise individuelle présente les mêmes avantages que la microentreprise : sa création est simple, rapide et gratuite. Mais celle-ci ne présente pas de seuil de chiffre d'affaires, comporte des obligations comptables plus complexes et vous permet également de récupérer la TVA sur vos achats. Elle est donc une option à privilégier si votre activité de travailleur indépendant engendre des frais professionnels significatifs, comme pour les artisans ou les commerçants.

Même si la comptabilité de l'entreprise individuelle est légèrement plus complexe qu'en micro-entreprise, vous n'êtes pas pour autant obligé d'embaucher un comptable: de nombreux comptes bancaires professionnels, comme les offres de Hello Bank Pro, prévoient des outils vous simplifiant la tâche.

Pour une meilleure protection sociale et la possibilité de s'associer : la société

Si vous prévoyez de dégager un chiffre d'affaires plus important, vous pouvez opter pour la création d'une société, qui sera elle-même soumise au régime de l'impôt sur les sociétés, et implique la rédaction de statuts et le dépôt d'un capital social.

Plus complexe en matière de gestion administrative, la société vous fait néanmoins bénéficier d'une meilleure protection sociale. Dans le cas d'une SASU (société par actions simplifiées), vous percevez vos revenus sous forme de dividendes et vous place sous le régime général, à l'exception des allocations chômage. Si vous préférez vous verser un salaire, optez alors pour l'EURL.

Chez Hello bank! Pro, Arnaud Soulard ajoute: "Le choix du statut juridique est crucial lors de la création de son activité. Nous recommandons fortement aux futurs entrepreneurs de se faire conseiller par un expert-comptable ou un avocat afin de choisir le statut adapté à son projet."

Entre freelance et contrat de travail: le portage salarial

Ce statut hybride vous permet de rester libre du choix de vos missions, de vos tarifs et de vos horaires, et vous débarrasse de toute contrainte administrative : la société de portage s'occupe de tout. Par ailleurs, vos revenus sont perçus sous forme de salaire.

Si le portage salarial présente bien des avantages, il représente tout de même un coût non négligeable: en plus des cotisations du régime général, plus élevées que sous le régime de l'entreprise individuelle, la société de portage prélève des frais de gestion sur votre chiffre d'affaires.



À lire aussi Pourquoi il est indispensable d'ouvrir un compte pro quand on est entrepreneur

Article écrit par Maddyness